



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022**

Le 8 septembre deux mille vingt-deux, à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 16 Aout 2022, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrick COMBEMOREL, à la salle de réunion de la Maison du Pays de Lévis, 72 Boulevard Gambetta à Lurcy Lévis.

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Maire** : M. Patrick COMBEMOREL

**Adjoints** : M. Michel GUERIN, Mme Murielle BERNIGAUD

**Conseillers municipaux** : M. Samuel FOYENTIN, M. José IGLESIAS, Mme Béatrice COFFINET, Mme Valérie CALIGIURI, M. Gaetan TISSIER, Mme Caroline SIGNORET, Mme Marion PORCHER, Mme Chantal BERTHET, M. Cédric GEORGET, M. Claude VANNEAU, Mme Bernadette GOMEZ

**ETAIENT EXCUSÉS :**

**Adjoints** : Mme Véronique LAFORET, M. Jean Paul BISSONNIER, Mme Michèle ROULET

**Conseillers municipaux** : M. Hervé MAULAZ, M. Olivier BUSSEROLLE

**ONT DONNÉ POUVOIR :**

Véronique LAFORET à Michel GUERIN, Jean Paul BISSONNIER à Samuel FOYENTIN, Michel ROULET à Patrick COMBEMOREL, Hervé MAULAZ à Caroline SIGNORET, Olivier BUSSEROLLE à Béatrice COFFINET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** (Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT)

CLAUDE VANNEAU

**OUVERTURE DE SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE PATRICK COMBEMOREL À 18.35**

Constatation du quorum

**APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2022**

Chantal BERTHET fait remarquer que dans le PV de la séance du 15 Juin 2022, elle est bien notée comme représentante du vote de Cédric GEORGET mais qu'elle n'apparaît pas dans les présentes.

Patrick COMBEMOREL note cette remarque et fera parvenir le compte rendu de la séance du 15 Juin 2022 avec cette modification à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de séance



## DÉLIBÉRATIONS

### FINANCES :

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022_0401</b>	<b>DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACQUISITION DE MATÉRIELS D'INVESTISSEMENT</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>SAMUEL FOYENTIN</b>

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'acquisition de matériels d'investissement et solliciter l'aide du Conseil départemental de l'Allier, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT €	Montant TTC €	Recettes	Montant €	%
Un défibrillateur avec boîtier extérieur	1 260,00 €	1 512,00 €	Département	5 000,00 €	49,34 %
Une remorque routière avec bâche et réhausse	3 240,00 €	3 888,00 €	<b>Total financements publics</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>49,34 %</b>
Équipement du service technique	5 632,00 €	6 758,40 €	Autofinancement	5 132,00 €	50,66 %
<b>Total</b>	<b>10 132,00 €</b>	<b>12 158,40 €</b>	<b>Total</b>	<b>10 132,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Samuel FOYENTIN explique que pour un maximum de 10 K€ d'investissement le Conseil Départemental apporte une aide de 50% à la Commune. Le Défibrillateur est destiné à remplacer l'existant qui est HS et qui est fixé au mur de la Mairie. La remorque permettrait de ne pas utiliser systématiquement le camion pour transporter du matériel et ainsi le ménager par une utilisation moins intensive. Le petit équipement est destiné à remplacer l'actuel qui est défaillant et même dangereux. De plus ce petit matériel électro portatif serait équipé de batteries pour permettre au service technique d'intervenir un peu partout avec plus de facilité.

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'investissement de 10.132 € et la demande de subvention de 50% auprès du Conseil Départemental

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022_0402</b>	<b>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LÉVIS EN PISTE POUR L'ANNÉE 2022</b>
Rapporteur	Michel GUERIN

Michel Guérin présente et propose l'attribution à l'association « Lévis en piste » d'une subvention d'un montant de 1000 €, dans le cadre de la journée prestige du 7 août 2022. Après une réunion avec la commission des associations il explique que la demande initiale de Lévis en Piste était de 1500 € pour le samedi et le dimanche mais que la réunion cycliste n'avait eu lieu que le dimanche. Dans le même temps la commune a fourni la peinture pour un montant de 1700 € qui a été appliquée par les membres bénévoles de l'association.

Patrick COMBEMOREL complète et justifie cette subvention par le fait que la Mairie fournit aux associations, du matériel, participe activement aux manifestations en mettant du personnel communal à disposition sur plusieurs jours, prête gracieusement du matériel, se déplace pour aller en chercher d'autres et que l'ensemble mis bout à bout représente des sommes non négligeables. Il poursuit en expliquant que le conseil régional, le conseil départemental et les mairies donneront de moins en moins dans les années à venir car les aides fournies par l'état sont constamment en diminution et les factures augmentent, l'électricité sera par exemple multipliée par 5 dès cette année. Il encourage les associations à aller chercher du sponsoring dans le privé plutôt que de penser uniquement à des aides publiques. Lurcy Lévis ne pourra pas continuer à verser des aides aux associations qui oscillent entre 40 et 50 K€ chaque année, tout en sachant que la plupart bénéficie de locaux mis à disposition gratuitement et que la commune assure la prise en charges de l'électricité, du gaz ou encore de l'eau.

Après un délibéré contradictoire le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 1000 € à l'association Lévis en Piste pour l'organisation de la journée Prestige qui s'est tenue en Aout 2022.

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

## **INTERCOMMUNALITE :**

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022_0403</b>	<b>TRAVAUX SDE 03 – EXTENSION DU RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ – RACCORDEMENT MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE</b>
Rapporteur	Samuel FOYENTIN

Samuel FOYENTIN présente cette délibération. Il y a lieu de prévoir la réalisation de l'extension du réseau public d'électricité avec le raccordement de la future Maison de Santé Pluridisciplinaire

Un devis a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est présentée selon le plan de financement ci-dessous :

-	<b>Montant global :</b>	<b>11 660,00 €</b>
-	<b>Financement SDE03 :</b>	<b>6 413,00 €</b>
-	<b>Contribution communale :</b>	<b>5 247,00 €</b>

Les travaux de terrassement devraient commencer d'ici la fin du mois de Septembre. Le réseau sera récupéré au niveau du Centre Social et ce sont environ 130 mètres de câbles qui seront enterrés pour créer le moins de dégât possible du revêtement en asphalte. Il est bon de noter que des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture. Les réunions de chantier auront lieu le jeudi à 16.30. Samuel FOYENTIN enverra convocations et compte rendus à l'ensemble du Conseil Municipal pour que les membres soient informés et chacune et chacun est encouragé à se déplacer comme bon lui semble sur le chantier.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération, approuve à l'unanimité le devis des travaux et la participation communale à hauteur de 5247 €.

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022_0404</b>	<b>TRAVAUX SDE 03 – RENOUELEMENT DES LANTERNES FORTES PUISSANCES</b>
Rapporteur	Samuel FOYENTIN

Patrick COMBEMOREL explique que 2 réunions avec la commission ont été organisées pour réfléchir sur des pistes possibles en matière d'économies d'énergie. En effet comme expliqué précédemment la facture d'électricité va être multipliée par 5 dès cette année. Il y a donc lieu de prévoir des travaux en commençant par exemple par le renouvellement des lanternes fortes puissances. Il passe ensuite la parole à Samuel FOYENTIN qui présente le projet.

Un devis a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE03) auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est présentée selon le plan de financement ci-dessous :

-	<b>Montant global :</b>	<b>114 061,00 €</b>
-	<b>Financement SDE03 :</b>	<b>84 534,00 €</b>
-	<b>Contribution communale :</b>	<b>29 527,00 €</b>

Il est prévu le remplacement de 183 lampes sodium consommatrices d'énergie par des éclairage leds. Sur ces 183 lampes de différents types et de différentes puissances, 160 seront financés par le SDE à hauteur de 80% et 23 à hauteur de 50%. La part communale serait de 29527 €. Le retour sur investissement est prévu en 5 ans car l'économie réalisée serait de 6000 € par an.

S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'échelonner la contribution sur 5 années. Le montant annuel à rembourser serait de 5914 € soit un cout total de 29570 € soit 43€ d'intérêts sur 5 ans.

Cédric GEORGET demande quelle commission s'est réunie pour cette étude. Patrick COMBEMOREL répond que c'est la Commission SDE dont les membres sont Claude VANNEAU et José IGLESIAS. Malheureusement pour José les réunions ont eu lieu à 16.30 et il n'a pas pu être présent. Jean Paul BISSONNIER et Samuel FOYENTIN membres de la commission Travaux ont participé ainsi que Franck REFFO en tant que Responsable Technique pour son expertise et son expérience.

Après avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité le remplacement des 183 lampes sodium par des éclairages leds ainsi que le devis du SDE et la participation communale avec des remboursements de 5914 € par an durant 5 années.

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE :**

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022_0405</b>	<b>VENTE DE DEUX PARCELLES À UNE SOCIÉTÉ APPARTENANT À M. THIERRY MOISSON</b>
Rapporteur	Patrick COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL explique au conseil municipal que Monsieur PETIT JEAN BORET qui devait acquérir les parcelles de terrain cadastrées, AK 48 et AK 51 – lieudit Saudine, pour une contenance totale de 5 382 m<sup>2</sup> s'est désisté dernièrement pour des raisons personnelles.

Depuis quelques mois nous avons fait visiter d'autres terrains à Monsieur Thierry MOISSON qui souhaite construire un bâtiment d'environ 600 M<sup>2</sup> équipé de panneaux photovoltaïques pour stocker des véhicules pour les usagers du circuit. Nous avons fait une proposition à Monsieur MOISSON pour lui vendre via sa société les 5382 m<sup>2</sup> situés au lieu dit Saudine au prix de 0,71€ / M<sup>2</sup> soit un total de 3821 €.

Patrick COMBEMOREL détaille que beaucoup de ventes ou d'engagements pour des acquisitions sont tombés à l'eau dernièrement et comme il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, il est préférable de ne pas s'enflammer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de vendre les parcelles de terrain cadastrées, AK 48 et AK 51 pour une contenance totale de 5 382 m<sup>2</sup> à une société appartenant à Monsieur Thierry MOISSON, pour un montant de 0,71 €/m<sup>2</sup>, soit 3 821,00 €. Il est précisé que cette cession est consentie uniquement à destination artisanale, industrielle ou commerciale. La mairie se réserve le droit de reprendre cette parcelle en cas de non réalisation du projet au terme d'un délai de trois ans après la signature de la vente. Toute revente du terrain devra être réalisée en accord avec la municipalité au même prix d'achat auquel pourra s'ajouter le prix d'éventuels équipements réalisés sur la parcelle.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Madame Murielle BERNIGAUD, adjointe déléguée au patrimoine à signer l'acte de cession par acte notarié auprès de l'office notarial au choix de l'acquéreur, les frais d'actes et d'honoraires étant à sa charge.

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022_0406</b>	<b>VENTE D'UN TERRAIN À BÂTIR - LOTISSEMENT « LE CLOS DES VIGNES » À LURCY-LÉVIS</b>
----------------------------------	--

RAPPORTEUR	PATRICK COMBEMOREL
------------	--------------------

Patrick COMBEMOREL informe les membres du conseil municipal qu'une demande a été faite par Madame Flavie BOURCIER et Monsieur Alexandre GESLIN domiciliés 10 route de Bloux à Lurcy-Lévis, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022, pour l'acquisition de la parcelle AI 51 du lotissement le « Clos des Vignes » - Lot n° 4 – d'une superficie de 1 461 m<sup>2</sup>.

La délibération en date du 10 avril 2007 avait fixé le prix de vente des parcelles à 19 € TTC du m<sup>2</sup>.

Il est précisé que cette cession est consentie uniquement à destination de la construction d'une maison d'habitation. La Mairie se réserve le droit de reprendre cette parcelle en cas de non réalisation du projet au terme d'un délai de trois ans après la signature de la vente. Toute revente du terrain devra être réalisée en accord avec la municipalité au même prix d'achat auquel pourra s'ajouter le prix d'éventuels équipements réalisés sur la parcelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de vendre la parcelle AI 51 du lotissement le « Clos des Vignes »

d'une superficie de 1461 m<sup>2</sup> au prix de 19,00 € TTC du m<sup>2</sup> soit un total de 27 759 € TTC à Madame Flavie BOURCIER et Monsieur Alexandre GESLIN.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Madame Murielle BERNIGAUD, adjointe déléguée au patrimoine à signer l'acte de cession par acte notarié auprès de l'office notarial au choix de l'acquéreur, les frais d'actes et d'honoraires étant à sa charge.

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022_0407</b>	<b>VENTE D'UN TERRAIN À BÂTIR - LOTISSEMENT « LE CLOS DES VIGNES » À LURCY-LÉVIS</b>
RAPPORTEUR	PATRICK COMBEMOREL

Patrick COMBEMOREL expose aux membres du conseil municipal qu'une demande a été faite par Madame et Monsieur BAILLEUL Sylvie et Philippe, domiciliés route d'Ainay à Valigny, en date du 6 septembre 2022, pour l'acquisition de la parcelle AI 54 du lotissement le « Clos des Vignes » - Lot n° 7 – d'une superficie de 1 192 m<sup>2</sup>.

La délibération en date du 10 avril 2007 avait fixé le prix de vente des parcelles à 19 € TTC du m<sup>2</sup>.

Il est précisé que cette cession est consentie uniquement à destination de la construction d'une maison d'habitation. La Mairie se réserve le droit de reprendre cette parcelle en cas de non réalisation du projet au terme d'un délai de trois ans après la signature de la vente. Toute revente du terrain devra être réalisée en accord avec la municipalité au même prix d'achat auquel pourra s'ajouter le prix d'éventuels équipements réalisés sur la parcelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de vendre la parcelle AI 54 du lotissement le « Clos des Vignes » - Lot n° 7 – d'une superficie de 1 192 m<sup>2</sup> au prix de 19,00 € TTC du m<sup>2</sup> soit un total de 22 648 € TTC à Madame et Monsieur BAILLEUL Sylvie et Philippe.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou Madame Murielle BERNIGAUD, adjointe déléguée au patrimoine à signer l'acte de cession par acte notarié auprès de l'office notarial au choix de l'acquéreur, les frais d'actes et d'honoraires étant à sa charge.

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

DÉLIBÉRATION N° 2022_0408	MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS 5 RUE DES ÉCOLES 1 <sup>ER</sup> ÉTAGE GAUCHE ET REFACTURATION DE LA TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES
RAPPORTEUR	MURIELLE BERNIGAUD

Murielle BERNIGAUD propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un nouveau tarif pour l'appartement sis 5 rue des écoles 1<sup>er</sup> étage gauche (F1 non meublé) en portant le loyer de 305 € à 315€/mois soit +3% (augmentation légale)  
A ce loyer de 315 € s'ajouterait les charges pour un montant mensuel de 25 €.

Il est également proposé de délibérer pour la refacturation au prorata temporis de la taxe des ordures ménagères due pour chaque habitation louée et cela à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Patrick COMBEMOREL précise que la mairie a toujours payé cette taxe sans jamais la refacturer et que cela représente 800 € par an.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le montant du nouveau loyer du logement sis 5 rue des écoles 1<sup>er</sup> étage gauche et valide la refacturation au prorata temporis de la taxe sur les ordures ménagères due pour chaque habitation louée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022

19 voix Pour dont 5 Pouvoirs.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Résidence séniors

Valérie CALIGIURI demande où en est le projet. Patrick COMBEMOREL répond que ce projet est malheureusement en « stand-by ». En effet plusieurs raisons à cette situation. La première est que le conseil départemental ne souhaite plus donner d'agrément à la société Age et Vie pour la construction de résidences séniors, c'est en l'occurrence le cas pour Trévol et Lurcy Lévis.

La seconde raison est que le Responsable commercial avec qui nous avons traité et visité la résidence de Villeneuve avec Chantal BERTHET et Samuel FOYENTIN a quitté la société. Le contact n'a pas été rompu pour autant et nous avons sollicité sa remplaçante qui doit consulter le conseil départemental et obtenir un agrément. La balle est dans leur camp et nous attendons un retour de leur part.

Claude VANNEAU demande si des terrains étaient réservés et si Evolea a été consulté. Patrick COMBEMOREL explique que 3 terrains ont été réservés au clos des vignes mais qu'ils ne le seront pas éternellement et si de futurs acquéreurs souhaitant construire une maison en font la demande nous n'hésiterons pas à les céder. Concernant Evolea, cette société a bien été consulté

mais nous n'avons aucun retour. Ils ont actuellement un important chantier à Moulins avec la construction du futur Pôle Santé qui sera aménagé en face l'hôpital. D'autre part il est bon de noter que contrairement à un organisme comme Age et Vie qui achète les terrains, embauche le personnel et assure le fonctionnement de la résidence, une société du type Evolea n'assurerait aucune gestion et à l'heure actuelle Lurcy Lévis n'a pas les reins assez solides pour gérer une résidence pour séniors.

#### ➤ **Entreprise BAUDIN**

Patrick COMBEMOREL informe les membres du conseil municipal qu'il a été prévenu par SMS le mardi 6 septembre dernier à 21.30 que l'usine Baudin fermait et licenciait son personnel. Le lendemain matin il a rencontré Monsieur ARRIBAT le Directeur du site avec qui il s'est entretenu durant une heure pour expliquer sa surprise mais aussi son mécontentement de voir la manière dont un patron pouvait fermer la porte de son usine d'une façon aussi violente.

En début d'année une visite avait été organisée avec la Région et le Département chez la scierie Bourdier, Diam et Baudin. Cette dernière entreprise n'offrait pas tous les gages de sécurité en termes d'emploi et nous avons appelé le propriétaire Monsieur JORGE en Février pour lui faire part de notre inquiétude. Il nous avait expliqué qu'il souhaitait vendre et nous lui avons dit que nous pouvions l'aider à trouver un repreneur. Moulins Communauté avait été contacté pour trouver une société de mécanique générale ou encore de chaudronnerie. Quand nous l'avons rappelé pour lui demander les plans et le mettre en rapport avec d'éventuels repreneurs, le sujet n'était plus d'actualité. Donc, grande fut la surprise d'apprendre cette fermeture brutale du jour au lendemain.

Patrick COMBEMOREL termine en informant qu'il recevra les salariés de Baudin vendredi 9 septembre.

#### ➤ **Ordures Ménagères à La Platrière**

Claude VANNEAU explique qu'il y a un problème avec le point de collecte des déchets à La Platrière. Les containers sont vidés le vendredi tous les 15 jours mais au bout d'une semaine ils sont déjà pleins et on y trouve tout et n'importe quoi car aucun tri n'est réalisé.

Samuel FOYENTIN répond que c'est un problème récurrent et qu'effectivement on peut trouver des aspirateurs ou des bouteilles en verre dans certains containers en campagne.

Patrick COMBEMOREL poursuit en détaillant certains secteurs qui étaient des dépôts sauvages et qui avec l'aide des riverains sont devenus des points de collecte propres. Mais pour en arriver là il a fallu qu'on nous remonte une plaque d'immatriculation car la couleur de la voiture n'est pas suffisante. Ensuite nous avons pu lancer une procédure auprès de la Gendarmerie et ainsi verbaliser les contrevenants. Les sanctions financières semblent être à l'heure actuelles les plus dissuasives. Sans l'aide des uns et des autres nous n'arriveront à rien car nous ne pouvons pas surveiller 24 heures sur 24, les 3 ou 400 containers qui sont en place sur la commune et il est clair que doubler le nombre de containers n'apportera rien de plus.



Il propose que Claude VANNEAU, Samuel FOYENTIN et Franck REFFO puissent aller sur place pour étudier le problème et envisager des solutions pour y remédier, comme par exemple changer l'emplacement du lieu de collecte.

➤ **Assainissement rue Joseph Gaume**

Cédric GEORGET demande à quoi correspondent les 65 K€ attribués par la Com d'Agglo à la ville de Lurcy Lévis, ligne apparaissant dans le magazine « Ensemble » de Moulins Communauté.

Patrick COMBEMOREL explique que cette somme correspond à une étude de diagnostic qui sera réalisée pour l'assainissement de la rue Joseph Gaume. Cette rue n'a jamais bénéficié du tout à l'égout et tout est rejeté dans l'Anduise ce qui est une source de pollution importante. Nous avons donc contacté en 2021 Moulins Communauté et nous avons reçu le Responsable assainissement de Moulins Communauté pour lui expliquer qu'en terme de Développement Durable nous étions hors la loi et qu'il était impératif de résoudre ce problème afin de se mettre en conformité.

➤ **Services de Transport**

Gaetan TISSIER demande s'il y a toujours des bus au départ de Lurcy Lévis pour se rendre à Moulins.

Patrick COMBEMOREL répond qu'à sa connaissance il y a toujours une ligne de bus qui relie Lurcy Lévis à Moulins et qu'elle est gérée par la Région. Par contre les panneaux indicateurs avec les horaires ne sont toujours pas installés par la Région. En plus de cette ligne régulière il y a chaque matin un transport scolaire au départ au Champ de Foire.

Il demande à Katia GUIRIEC d'envoyer par mail le fichier avec les horaires à l'ensemble des membres du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, Monsieur Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h50.

**Le Secrétaire de séance**  
Claude VANNEAU

**Le Président de séance**  
Patrick COMBEMOREL